



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-019

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2018

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-02-28-001 - modification de la CDPPT (2 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-02-28-001

modification de la CDPPT

Préfecture du Puy-de-Dôme
Secrétariat général
Marie-Josèphe BERNARD
Chargée de mission
Tél : 04.73.98.62.03
marie-josephe.bernard@puy-de-dome.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le 28 Février 2018

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de présence postale territoriale du Puy-de-Dôme

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014199-0007 du 18 juillet 2014 renouvelant la composition de la commission de présence postale territoriale du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-00277 du 3 juin 2015 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2014 ;

Vu la lettre du 10 février 2016 de Mme la Présidente de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional de la région Auvergne – Rhône-Alpes du 11 février 2016 ;

Considérant que des modifications doivent être apportées à la composition de la commission en cause ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme

ARRETE

Article 1 : Suite aux nouvelles désignations faites par l'association des maires du Puy-de-Dôme, d'une part, et par le conseil départemental du Puy-de-Dôme, d'autre part, la commission départementale de présence postale territoriale du Puy-de-Dôme est modifiée comme suit :

- 1) Conseillers municipaux désignés par l'association des maires

La représentation des conseillers municipaux est modifiée dans la catégorie des communes de + 2000 habitants (titulaires) :

Titulaires	Suppléants
Au titre des communes de -2000 habitants :	Au titre des communes de - 2000 habitants :
<i>M. Frédéric CHASSARD</i> <i>Maire de Saint-Diery</i>	<i>M. Roger Jean MEALLET</i> <i>Maire de Champeix</i>
<i>en remplacement de M Jean Houillon,</i>	inchangé

2) Conseillers départementaux désignés par le conseil départemental

Titulaires	Suppléants
<i>M. Michel SAUVADE Conseiller départemental du canton d'Ambert en remplacement de M Jean-Marc BOYER</i>	<i>M. Jean-Marc BOYER Conseiller départemental du canton d'Orcines en remplacement de M Michel SAUVADE</i>

Le reste demeure inchangé

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN